

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ**  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Département  
**AUBE**  
Canton  
**NOGENT SUR SEINE**  
Commune  
**NOGENT SUR SEINE**

N° 2021 / 17 - ADM

**ARRÊTÉ DE NUMÉROTAGE**  
**Chemin de l'Île des Écluses**

Madame le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L2213-28 ;  
Vu les numéros attribués sur cette rue ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Au Chemin de l'Île des Écluses, la Commune de Nogent-sur-Seine possède les parcelles :

- A 147 numérotée au 3 Chemin de l'Île des Écluses ;
- A 148 numérotée au 1 Chemin de l'Île des Écluses ;

**Article 2 :** Sur la parcelle A 148 se situe une maison d'habitation scindée en deux logements, actuellement en location :

- Le premier logement est établi au 1 Chemin de l'Île des Ecluses ;
- Le second logement est en conséquence établi au 1 bis Chemin de l'Île des Écluses ;

**Article 3 :** L'application de ces numérotages est effective à réception du présent arrêté.

**Article 4 :** La fourniture des plaques correspondantes est à la charge de la commune.

**Article 5 :**

- Madame Le Maire,
- Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Nogentais,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Capitaine Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Nogent S/S,
- Monsieur le Responsable du Service Local d'Aménagement,
- Service du Cadastre de l'Aube,
- ERDF,
- GRDF,
- France Télécom,
- Monsieur le Receveur Principal de la Poste de Nogent sur Seine,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié dans les conditions légales.

A Nogent-Sur-Seine, le 23 juin 2021



Madame le Maire

Estelle BOMBERGER-RIVOT